

Agreste Bourgogne-Franche-Comté



Numéro 22 - Mai 2017



Agriculture biologique

Dynamisme des conversions en agriculture biologique en 2015

En 2015, avec 108 000 hectares en mode de production biologique, la Bourgogne-Franche-Comté se classe au sixième rang des régions françaises en matière de superficie. Comme au niveau national, la croissance des surfaces et du nombre d'exploitations est très importante en 2015. Dans la région, un cinquième des exploitations bio est spécialisé en viticulture. Les cultures fourragères représentent les deux tiers des surfaces en bio. Les structures en mode biologique nécessitent plus de main-d'œuvre qu'en conventionnel et font plus souvent appel au salariat.

Fin 2015, 1 610 exploitations sont engagées en agriculture biologique (AB), soit 5,6 % des exploitations bio de France. Avec 108 000 hectares cultivés en mode biologique (surfaces certifiées et en conversion), la Bourgogne-Franche-Comté détient 8,2 % de la surface bio nationale. Cette superficie représente 4,4 % de la surface agricole utilisée (SAU) régionale. Cette proportion classe la région au septième rang des régions, la moyenne française étant de 5 %. Depuis 2013, les surfaces bio de la région ont augmenté de 30 % alors que le plan ambition bio a pour objectif de doubler les surfaces 2013 d'ici 2017.

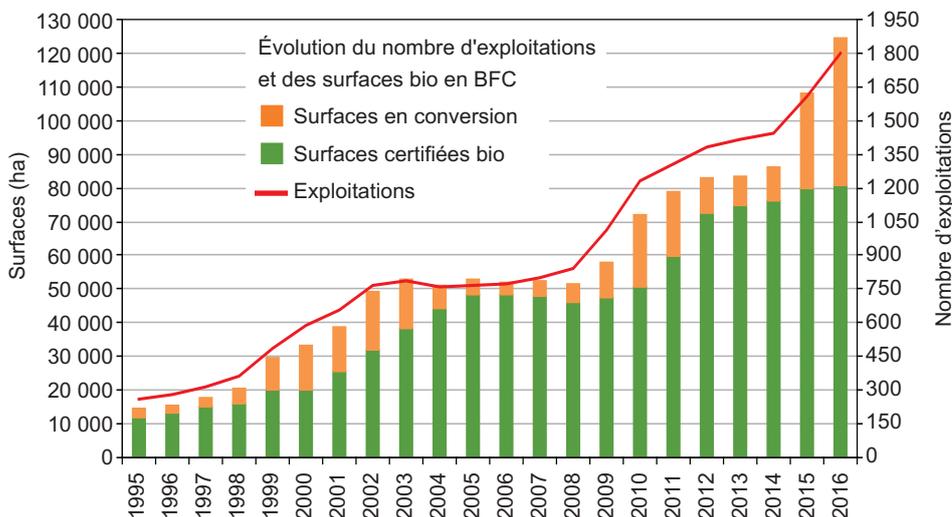
Reprise des conversions en bio en 2015

L'essor de l'agriculture biologique date de la fin des années 90. Si l'intérêt pour le bio s'est accru au fil du temps avec un marché en forte croissance et si la perception sur l'agriculture bio a changé, la progression des conversions est aussi fortement liée à la mise en œuvre de mesures d'aides aux producteurs et de plans de développement.

Après une hausse importante du nombre d'exploitations et des surfaces entre 1998 et 2002 en lien avec la

mise en place du Contrat Territorial d'Exploitation (CTE) en 1999, les conversions en bio diminuent entre 2002 et 2008. La dynamique de conversion, mesurée par la part de la surface bio en conversion dans l'ensemble de la surface cultivée en mode biologique, passe ainsi de 35 % en 2002 à 7 % en 2007, malgré la mise en place du Contrat d'Agriculture Durable (CAD) institué en 2003-2004. Avec le dispositif de soutien à l'agriculture biologique lancé en 2008 combiné avec une situation économique difficile, les conversions en bio reprennent en 2010 et 2011 avec une hausse de 30 % des surfaces.

En 2016, un tiers des surfaces bio sont en conversion



Source : Agence Bio

Les conversions marquent ensuite un nouvel essoufflement pour ne représenter que 10 % des surfaces bio en 2013 et 12 % en 2014. Différents dispositifs sont alors mis en place : la



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

mise en œuvre du Plan Barnier Horizon bio 2012 et le Plan Ambition Bio 2017 en 2013 avec revalorisation des aides à la conversion et au maintien à partir de 2015 relance la dynamique.

En 2015, un peu plus du quart des surfaces en bio sont des surfaces en conversion. L'Occitanie et la Bourgogne-Franche-Comté sont les régions dans lesquelles la progression des surfaces est la plus élevée. Les surfaces en céréales, oléagineux et en prairies productives, moins bien représentées en proportion, sont dynamiques en conversion entre 2014 et 2015. Ainsi, la part des surfaces en conversion bio atteint 36 % pour les céréales et les oléagineux et 23 % pour les prairies productives. Plusieurs facteurs expliquent cette forte hausse : un contexte économique instable, un marché bio porteur, une demande croissante sur les produits frais et transformés et un dispositif d'aide dans le cadre du second pilier de la PAC qui donne une visibilité sur cinq ans aux producteurs. Les montants unitaires d'aide par hectare, calculés conformément à la réglementation européenne, ont été globalement revalorisés par rapport à la programmation précédente. Au final, sur la période 1995-2015, le nombre d'exploitations a été multiplié par six et les surfaces en bio par sept.

Le bio bien présent en viticulture

En 2015, 6 % des exploitations régionales sont en bio ou en conversion. Répondant à une attente du consommateur, l'agriculture bio s'est bien dé-

Le Jura et la Haute-Saône se distinguent avec une surface en agriculture biologique atteignant les 8 % de la SAU. Cette proportion est de 5 % dans l'Yonne qui détient la surface bio la plus importante dans la région. L'Yonne occupe aussi le quatorzième rang départemental au niveau national. C'est en Saône-et-Loire que la part de la surface agricole bio dans la SAU est la plus faible (2,3 %). Deux exploitations sur cinq sont spécialisées en vigne ou maraîchage dans ce département.

Poursuite des conversions en 2016

Le dynamisme de conversion à l'Agriculture Biologique s'est poursuivi en 2016. Plus de 200 exploitations se sont converties au cours de la dernière année sur plus de 20 000 hectares, principalement situées dans quatre départements : la Côte d'Or, la Haute-Saône, le Jura et la Saône et Loire. Fin 2016, 5 % de la SAU régionale est en bio ou en cours de conversion. Cette augmentation est particulièrement importante pour les exploitations d'élevage comme en témoigne la hausse des surfaces toujours en herbe et des surfaces fourragères (respectivement + 20 % et + 12 %). Concernant les productions végétales, les surfaces en grandes cultures et en légumes frais continuent d'augmenter (+ 10 % en 2016 pour ces deux types de cultures). La plus forte hausse est à mettre au crédit des surfaces fruitières (+ 39 %).

En 2017, cette dynamique pourrait s'atténuer avec le manque de visibilité sur les aides qui, même si elles ne constituent pas le seul facteur, jouent un rôle moteur dans les conversions. Par ailleurs, malgré une demande du marché qui reste forte (approchant les 7 milliards d'€ au niveau national en 2016 soit + 20 % par rapport à 2015), des freins techniques et structurels (organisation et développement de certaines filières) persistent. Ce point constitue le principal enjeu pour assurer un développement durable de l'AB.

Sources chiffres 2016 : Agence Bio et BIO BOURGOGNE

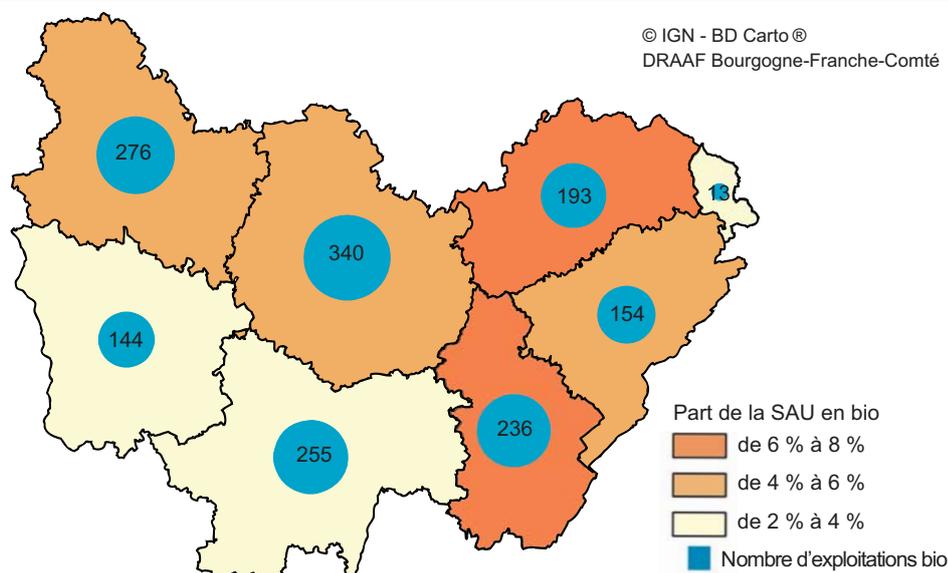
veloppée en viticulture. Les exploitations viticoles sont ainsi les plus nombreuses. Elles représentent un cinquième des structures en bio, alors qu'elles constituent 15 % de l'ensemble des exploitations régionales. Près de la moitié d'entre elles sont situées en Côte-d'Or. Dans la région, 9 % des surfaces en vigne sont cultivées en bio. Cette part atteint respectivement 17 % et 15 % dans les vignobles du Jura et de Côte-d'Or. A

l'inverse, en Saône-et-Loire où se situent près des deux cinquièmes de la superficie en vigne, la part du vignoble en bio s'élève à 5 %.

Forte progression des conversions en bio en grandes cultures

En agriculture bio, la part des exploitations spécialisées en grandes cultures est de 15 %. En conventionnel, cette part est de 21 % soit l'orientation éco-

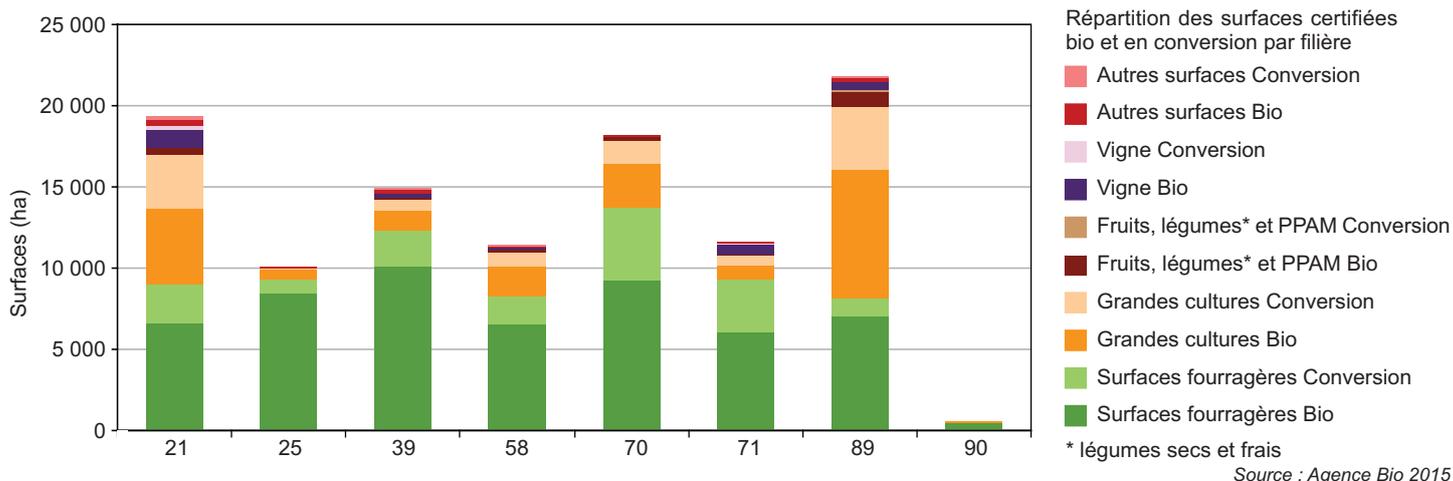
Les surfaces en bio, en proportion plus présentes dans le Jura et la Haute-Saône



Sources : Agreste 2015, Agence BIO

Agreste Bourgogne-Franche-Comté

Une majorité des surfaces destinées à l'alimentation du bétail



nomique la plus fréquente dans la région. Cependant, elles représentent plus du quart des exploitations en conversion en 2015. L'Yonne, département à dominante grandes cultures, en abrite les deux cinquièmes et enregistre un nombre important de conversions dans cette orientation au cours de la dernière année. Le développement du bio en grandes cultures est favorisé par la présence de structures collectant, stockant et transformant les productions biologiques. Ce sont des coopératives spécialisées ou qui ont développé une activité en bio.

Au niveau des légumes secs, l'existence de plusieurs opérateurs collectant la lentille bio explique la forte présence de cette culture dans l'Yonne (800 ha, soit les trois quarts de la surface bio régionale).

Le maraîchage, l'horticulture, les cultures fruitières et les PPAM sont des

orientations mieux représentées en bio qu'en conventionnel, quel que soit le département. Ces exploitations représentent 14 % des structures en bio contre 3 % en conventionnel. Un quart des surfaces en légumes frais et 17 % des surfaces portant des cultures fruitières (hors vigne) sont certifiées AB. Le maraîchage bio est développé près de tous les centres urbains.

Hausse des surfaces fourragères bio dans les départements d'élevage

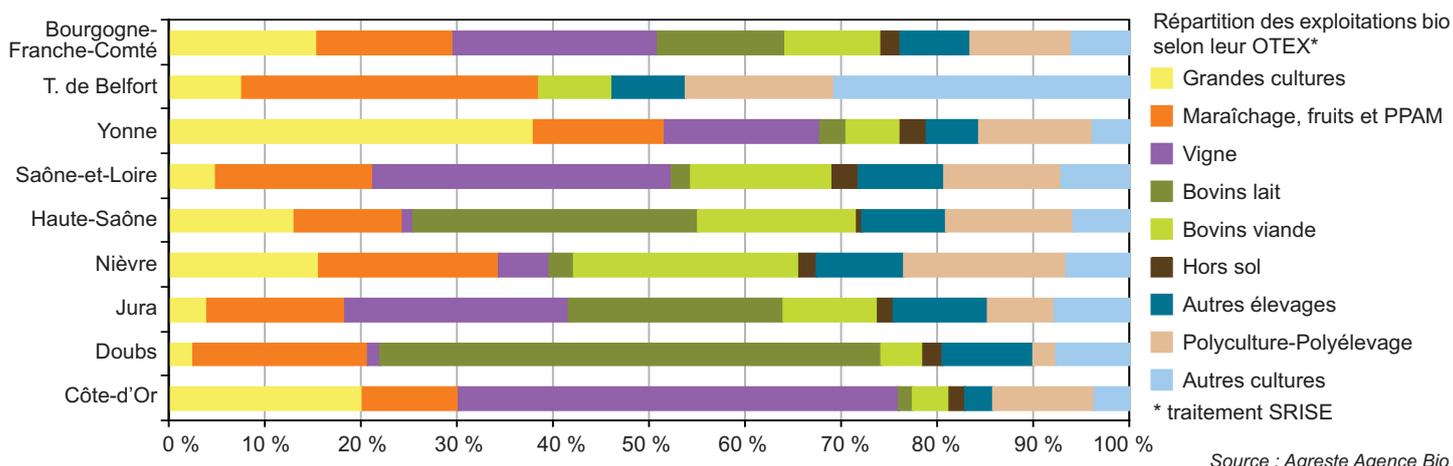
Les exploitations laitières sont peu présentes en bio. Seulement 6 % d'entre elles ont quitté le conventionnel et elles ne représentent que 14 % des exploitations certifiées AB. Toutefois, la région est un des principaux bassins de production avec une part du cheptel de vaches en bio (4,7%) supérieure de 1 point à la moyenne nationale. Dans le Doubs et le Jura, les exploitations

laitières bio sont essentiellement des élevages laitiers de la filière AOP qui se sont convertis précocement. Leur présence explique que plus de 80 % des surfaces bio soient composées de prairies ou de cultures fourragères dans ces deux départements.

Désormais, le développement de l'agriculture biologique dans la filière laitière concerne plus les systèmes de polyculture-polyélevage de plaine ce qui leur permet de mieux valoriser leur production laitière. En 2015, plus de la moitié des exploitations en conversion est localisée en Haute-Saône. Ce département enregistre ainsi une forte progression des surfaces fourragères en conversion qui représentent désormais près de 80 % de la SAU bio.

Une exploitation bio sur dix est spécialisée en bovins viande, soit une part deux fois moindre qu'en agriculture conventionnelle. Le marché bio pour

Les exploitations bio représentatives de la spécialisation des départements



Agreste Bourgogne-Franche-Comté

les broutards est en effet peu développé. La proportion du cheptel de vaches allaitantes est inférieure à la moyenne des régions, 2,7 % contre 3,5 %. Dans la Nièvre et en Saône-et-Loire, c'est cependant l'élevage bovin allaitant mais aussi ovin ou caprin qui tire le développement de l'agriculture bio. Dans ces deux départements, les prairies productives représentent plus de 70 % des surfaces en bio.

Les exploitations d'élevage hors sol (porcines et avicoles) sont peu présentes en bio. Cependant, en aviculture, le cheptel de poulets de chair progresse nettement (+ 38 % en un an), en raison d'une forte demande des opérateurs. Leur part dans l'effectif régional atteint 3 % contre 1 % en moyenne nationale.

Plus de main-d'œuvre sur les exploitations bio

Les exploitations bio nécessitent plus de main-d'œuvre que les exploitations en agriculture conventionnelle. Ainsi, une ferme bio utilise 2,7 unités de travail annuel (UTA) contre 1,5 en conventionnel. Ce différentiel s'observe quelle que soit la spécialisation. Il est

Plus de formes sociétaires en agriculture biologique

Les exploitations bio relèvent en général moins d'un statut individuel que les exploitations conventionnelles : 53 % contre 65 %. Elles se distinguent aussi par une proportion plus élevée d'EARL (23 % contre 17 % pour les conventionnelles). Par ailleurs, compte-tenu de l'importance des exploitations viticoles parmi les bio, les SCEA et sociétés commerciales sont également mieux représentées (12 % contre 5 %). Parmi les structures bio, les exploitations de faible dimension économique (Production Brute Standard inférieure à 25 000 euros) sont moins nombreuses que parmi les exploitations conventionnelles, respectivement 15 % et 30 %. A l'inverse, les grandes unités sont très présentes : près de la moitié des exploitations bio ont un chiffre d'affaire (mesuré par la PBS) supérieur à 100 000 euros.

plus particulièrement élevé pour les exploitations spécialisées en viticulture.

Le recours à des salariés permanents est deux fois plus fréquent en bio et le travail saisonnier est également plus développé. Une exploitation sur deux fait appel à la main-d'œuvre saisonnière contre une sur trois en agriculture conventionnelle. Cet écart s'explique notamment par la sur-représentation d'exploitations bio en viticulture ou en maraîchage. Un autre élément d'explication est la part plus importante d'ateliers de transformation, très consommateurs de main d'œuvre, sur les exploitations bio.

Avec un âge moyen de 45 ans (source : RA 2010), les exploitants ayant une certification biologique sont plus jeunes qu'en conventionnel (49 ans). Les femmes sont également plus présentes parmi les exploitants bio : 23 % contre 21 %. Plus jeunes, les exploitants bio sont aussi mieux formés. Ainsi, un exploitant bio sur cinq à une formation agricole post bac contre un sur dix en agriculture conventionnelle. De plus, 17 % ont un niveau de formation post baccalauréat dans l'enseignement général ou technique contre 6 % pour ceux en conventionnel.

Chiffres-clés sur les exploitations bio en Bourgogne-Franche-comté

2015	Côte-d'Or	Doubs	Jura	Nièvre	Haute-Saône	Saône-et-Loire	Yonne	Territoire de Belfort	Bourgogne-Franche-Comté
Nombre d'exploitations	340	154	236	144	193	255	276	13	1 611
Surface totale	19 302	10 094	14 879	11 437	18 164	11 673	21 851	585	107 985
dont % en conversion	31,8	9,7	20,1	23,7	32,5	34,1	24,2	9,7	26
% SAU	4,2	4,6	7,9	3,1	7,7	2,3	5,2	2,9	4,4
Production animales (nombre de têtes)									
Vaches allaitantes	1 386	159	639	2 674	963	2 173	1 381	55	9 430
Vaches laitières	668	3 456	2 624	s	2 716	137	625	s	10 387
Brebis	1 605	425	377	1 162	1 071	1 134	651	0	6 425
Chèvres	s	466	272	119	170	824	315	s	2 318
Truies	141	s	s	62	32	23	440	0	703
Poulets de chair	2 563	s	2 064	s	7 550	39 460	175 755	s	234 112
Poules pondeuses	10 159	1 280	2 375	775	13 729	4 777	11 410	295	44 800
Nombre de ruches	960	s	s	2 009	0	1 297	1 624	0	6 399

s : secret statistique

Source : Agence Bio 2015

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté
Service Régional de l'Information
Statistique et Économique
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon cedex
Tél : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Directeur : Vincent Favrichon
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédaction : Nadine Viatte
Composition, Impression : DRAAF/SRISE

Dépôt légal : à parution
ISSN : 2493-6499
Prix : 2,50 €
© Agreste 2017



www.draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr